

Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet

La prochaine parution d'UNSA Info (n°614) sera intégralement consacrée à la Conférence sociale qui se déroule les lundi 9 et mardi 10 juillet au Conseil économique social et environnemental (CESE).

« Refondons l'École de la République » : l'UNSA au lancement de la concertation

Jeudi 5 juillet, à la Sorbonne, l'UNSA était présente, aux côtés de l'UNSA Éducation, au lancement de la concertation voulue par le gouvernement et son ministre de l'Éducation nationale. Placée sous l'égide du slogan « Refondons l'École de la République », cette première séance sera suivie de nombreuses réunions de groupes de travail étalées sur plusieurs semaines.

Ces groupes de travail devront permettre d'éclaircir les sujets suivants : la réussite scolaire pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif juste et efficace, des personnels formés et reconnus. Leurs travaux serviront de base à l'élaboration d'un projet de loi d'orientation pour l'Éducation dont le parlement devrait être saisi dans les prochains mois.

L'UNSA invitée par Benoît Hamon, ministre de l'Économie sociale et solidaire.

Jeudi 5 juillet, Benoît Hamon, ministre de l'Économie sociale et solidaire a reçu les organisations syndicales. L'UNSA y était représentée par Dominique Corona, secrétaire national.

Lors de cette entrevue, outre le fait d'évoquer la conférence sociale des 9 et 10 juillet, il a souhaité aborder avec nous les priorités qu'il entendait mettre en œuvre.

Jeudi 5 juillet, Dominique Corona, secrétaire national en charge de l'économie sociale et solidaire a été reçu par Benoît Hamon, ministre de l'Économie sociale et solidaire.

Pour 2013, le ministre souhaite soumettre au vote du parlement une grande loi sur l'économie sociale et solidaire. Son contenu et ses contours seront discutés en amont avec les partenaires sociaux. Toutefois, il a clairement indiqué que cette loi devra proposer une définition des entreprises relevant du champ de l'économie sociale et solidaire.

Le ministre a également réaffirmé la volonté du gouvernement de favoriser la reprise de l'activité d'une entreprise par les salariés sous la forme de coopérative.

Sur les emplois d'avenir, il a indiqué que pour le gouvernement le champ de l'économie sociale et solidaire serait en première ligne.

Par ailleurs, il a avisé les partenaires sociaux que 500 millions d'euros seraient réservés pour l'innovation dans l'économie sociale par la banque publique d'investissement.

En conclusion, le ministre a ajouté que pour l'ensemble de ces sujets, il mènerait des discussions avec les partenaires sociaux.

L'UNSA se félicite de la tenue de cette réunion qui a permis de faire un point sur les volontés du gouvernement envers l'économie sociale et solidaire. L'UNSA se reconnaît dans un très grand nombre d'objectifs énoncés et participera à toutes les négociations qui visiblement ne manqueront pas de s'ouvrir.

Déclaration de l'UNSA à la Commission des comptes de la sécurité sociale

A l'occasion de la réunion de la commission des comptes de la Sécurité Sociale du 5 juillet 2012, François Joliclerc, secrétaire national de l'UNSA a fait la déclaration suivante :

« Cette année encore, nous sommes amenés à constater une situation financière fortement déficitaire des comptes des régimes de sécurité sociale.

L'année 2012 s'annonce compliquée en raison du ralentissement de la croissance et les années qui viennent devraient également être difficiles.

Nous savons que le gouvernement est conscient de cette situation et nous souhaitons que les travaux de la conférence sociale de la semaine prochaine débouchent clairement sur un calendrier et des méthodes qui nous permettent de trouver, dans la concertation, les bonnes réponses.

Je n'anticiperais donc pas nos débats futurs notamment concernant les retraites et le financement, mais je rappellerais, au nom de l'UNSA, l'extraordinaire rôle d'amortisseur social que joue notre sécurité sociale.

A l'heure où des efforts sont annoncés, nous mettons en garde contre toute atteinte à notre système de protection sociale dont les effets pourraient être dévastateurs sur l'équilibre social de notre pays.

Concernant l'assurance maladie, l'accès aux soins doit être une priorité.

Cela passe par une redéfinition des rôles et des parcours de soins, une organisation de l'offre de soins sur tout le territoire et la résolution des freins financiers à l'accès aux soins.

Au premier rang de ceux-ci, l'UNSA pointe le scandale des dépassements d'honoraires.

Nous demandons l'abrogation du décret renforçant l'option de coordination. Nous réaffirmons, comme l'avait fait l'ensemble des organisations syndicales et la mutualité française par un communiqué du 22 mars 2012, l'exigence d'un strict encadrement des dépassements d'honoraires comme première mesure d'urgence pour aller vers une réelle opposabilité des tarifs pratiqués par les professionnels de santé.

Nous soutenons l'ouverture immédiate de négociations avec l'ensemble des acteurs concernés pour fixer une juste rémunération des actes médicaux, condition à cette opposabilité afin de répondre avant tout à l'intérêt des patients.

Nous demandons également que soit mis fin aux franchises non remboursables qui sanctionne, en fait, les personnes malades.

L'UNSA demande qu'un plafond annuel s'applique aux forfaits journaliers hospitaliers qui frappent lourdement les longues hospitalisations. Selon nous, au-delà de deux mois d'hospitalisation le malade devrait ainsi être exonéré du forfait journalier.

Pour la branche « Famille », tous régimes confondus (général, MSA, régimes spéciaux) le déficit s'installe durablement à la même hauteur que l'année précédente soit -2,5 milliards environ.

Cette situation nécessite d'être analysée de près: les prestations en faveur des familles restent stables en l'état actuel de la législation qui n'a pas été modifiée et ce malgré la revalorisation de 1,5% de la base au 1er janvier 2011. Il convient alors de regarder l'évolution du nombre de bénéficiaires de prestations. En fait, cela résulte de la réduction de la taille des familles et de la diminution du nombre de bénéficiaires relevant des régimes spéciaux et non pas de l'expression de besoins de nouvelles familles. Il suffit de regarder l'évolution significative des prestations d'action sociale pour comprendre que les actions collectives (plans crèches) répondent à des nécessités pour les allocataires.

L'action de la Branche Famille a démontré depuis de nombreuses années son rôle de soutien aux familles plus que jamais nécessaire en cette période de crise économique. Et ce dans des conditions particulièrement difficiles pour les personnels puisque que la branche s'est vu attribuée des missions nouvelles telles que le RSA ou la trimestrialisation des AAH.

Dans le même temps elle était soumise aux conditions drastiques du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux avant même d'avoir pu absorber la mise en place et la montée en charge de ces nouveaux dispositifs.

Cette situation particulièrement tendue n'échappe à personne et nécessite des solutions adaptées. Ce n'est pas en pointant du doigt, dans un récent rapport de la Cour des Comptes, les sommes indues non détectées

que le fonctionnement va s'améliorer. Il faut y regarder de plus près. La quasi-totalité de la dégradation provient du RSA et des allocations logement dans une moindre mesure. Les prestations sous conditions de ressources et d'activité créent un nombre de faits générateurs en constante augmentation avec des allocataires très volatiles et des retards de déclaration importants.

L'instruction de ce type de prestation est complexe, il s'y ajoute l'obligation de suivre en temps réel la situation professionnelle et les revenus des allocataires, induisant forcément des indus et des rappels.

Pour l'UNSA, les caractéristiques de ces prestations doivent être réétudiées avec tous les acteurs concernés tant pour simplifier les démarches des bénéficiaires que pour en améliorer la gestion par les services des CAF ».

L'emploi des personnes en situation de handicap sera traité lors de la Grande Conférence Sociale des 9 et 10 juillet 2012

Le 4 juillet, la ministre déléguée aux personnes handicapées Marie-Arlette Carlotti a réuni les organisations syndicales de salariés et d'employeurs avec les principales associations d'handicapés en présence de Pôle Emploi, de l'AGEFIPH, du FIPHFP pour débattre sur la manière d'impulser une meilleure politique de l'emploi des personnes handicapées. Ses principales préoccupations pour la préparation de la conférence s'articulaient autour de l'accessibilité à la formation, de la formation initiale à la formation qualifiante ou professionnalisante, du renforcement du maintien dans l'emploi et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

L'occasion a été donnée à l'UNSA de rappeler que l'emploi des personnes en situation de handicap constitue une préoccupation importante pour notre organisation. En effet, les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière et doivent bénéficier des droits reconnus à tous et participer à la vie de l'ensemble de la société. Par son travail, la personne en situation de handicap s'intègre dans l'ensemble économique et concourt à l'intérêt collectif.

L'UNSA considère que, dans le contexte économique actuel, le succès et l'efficacité de l'emploi des personnes handicapées sont déterminés par l'efficacité et l'adaptation de la politique de l'emploi des pouvoirs publics et celle des entreprises aux besoins de la population et en particulier à celle des personnes en situation de handicap.

Obtenant sa reconnaissance de travailleur handicapé auprès des maisons départementales du handicap, le salarié doit trouver dans cette structure un référent professionnel, qui assure la relation avec les organismes chargés de l'emploi, ainsi qu'avec les représentants du monde du travail. La participation des représentants du monde du travail devrait être renforcée dans les structures de la MDPH et dans la composition de la CDAPH afin que soit mieux pris en compte la problématique de l'emploi des personnes en situation de handicap et assurer une coopération efficace dans l'intérêt des personnes.

Le projet de vie de la personne handicapée, élément primordial de la loi, nécessairement évolutif et intégrant un projet professionnel doit faire l'objet d'un suivi et accompagnement systématique par la MDPH et ses structures, équipe pluridisciplinaire et CDAPH, dans tous les milieux de vie de la personne handicapée.

En matière de formation, un travail semble nécessaire avec les régions pour améliorer les cursus de formation tout au long de la vie pour les personnes qui veulent changer de métier ou trouver un métier qui corresponde à leur état, en coopération avec les organismes financeurs comme l'Agefiph, et ainsi pouvoir acquérir une formation qualifiante voire certifiante.

La formation est un sujet majeur à traiter comme celui de l'accessibilité, pour l'accès à l'emploi, le maintien dans l'emploi et la lutte contre la désinsertion professionnelle.

Les accords d'entreprises soumis à la négociation avec les partenaires sociaux sont des outils intéressants s'ils ont comme objectif principal l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ou rencontrant des difficultés dues à leur santé ou au vieillissement.

Pour l'UNSA, le recrutement, l'information, l'accueil et l'insertion, la formation et gestion des personnes en situation de handicap doivent être pleinement inscrits dans la politique globale de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et nécessitent une sollicitation et participation accrue et systématique des services de santé au travail, l'implication et l'appui des représentants du personnel, des membres des CHSCT et des CE.

Un triste record : plus de 17,5 millions de chômeurs dans la zone euro

L'UNSA constate qu'en mai 2012, le chômage bat tous les records dans la zone euro (17 pays). Pour la première fois, le taux de chômage atteint 11,1% soit plus de 17,5 millions de personnes. Ce triste record traduit une nette dégradation par rapport à la situation enregistrée il y a un an. En mai 2011, le taux de chômage au sein de la zone euro se situait à 10%. Le chômage s'est donc accru de plus de 1,8 million de femmes et d'hommes.

Dans l'Union européenne (27 pays), le taux de chômage passe à 10,3% en mai contre 10,2% en avril. Il était de 9,5% en mai 2011. Ce sont près de 25 millions de personnes qui sont au chômage soit près de 2 millions de plus qu'il y a un an.

Les taux de chômage les plus élevés sont relevés en Espagne (24,6%) et en Grèce (21,9 % en mars 2012). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans huit Etats membres de l'Union, a augmenté dans dix-huit, et est resté stable en Hongrie. La France a progressé de 9,6 à 10,1%.

En mai 2012, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'est élevé à 22,7% dans l'Union et à 22,6% dans la zone euro soit respectivement 5,517 millions et 3,412 millions. La situation est dramatique notamment en Grèce (mars 2012) et en Espagne avec 52,1%, mais aussi en Slovaquie (38,8%), au Portugal (36,4%) et en Italie (36,2%).

Voilà le résultat catastrophique de politiques d'austérité acharnée imposées à toute l'Europe. Le coût social est exorbitant. L'Europe doit être son propre moteur de croissance pour créer des emplois de qualité. L'UNSA, avec la CES, revendique un « Contrat social pour l'Europe ».

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : l'UNSA au salon des CE le 18 septembre

L'UNSA accueillera ses militants et les visiteurs lors du salon des comités d'entreprises, le mardi 18 septembre de 14 heures à 16 h 30 au CNIT La Défense sur le thème :

« Institutions Représentatives du Personnel : uniques négociateurs des PSE ! »

Quels sont les outils à destinations des élus pour négocier ? Que doit contenir un PSE ? Ce sont autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Avec la participation de :

- Maître Etienne Colin, avocat spécialiste en droit social
- Jean Pierre Yonnet, directeur d'ORSEU
- Alexandra Moutet, délégué syndicale UNSA BPI
- Pierre Lambin, délégué syndical central UNSA Arc International
- Arnaud Cesbron, élu au CE Crédit Agricole Consumer Finance

L'inscription est obligatoire, sur le lien suivant :

<http://bdd.unsa.info/inscriptions/salon-ce.php>